



Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

CC2307DD01 Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental « Habiter mieux Yvelines »

Conseil Communautaire du Lundi 3 juillet 2023

Convocation du 27 juin 2023

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 27 juin 2023

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Joëlle JEGAT

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	REP		SIRET Jean-François
ALIX Martial	P	PORTHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	P	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	P		
BERNARD Jean-Luc	REP		JUTIER David
BONTE Daniel	P		
BRICAUD Nathalia	P	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	P	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	AE	BUREAU Norbert	
CAILLOL Valérie	P		
CARESMEL Marie	REP		CHRISTIANNE Janine
CARIS Xavier	P		
CAZANEUVE Claude	P	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PS	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	P	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	P		
CINTRAT Alain	P		
CONVERT Thierry	P	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	REP	MANDON Franck	BRICAUD Nathalie
DEMICHÉLIS Janny	P	LENTZ Jacques	
DENAI Lionel	AE		
DEMONT Clarisse	P		
DESMET France	AE		
DEROFF Joseph	AE		
DRAPPIER Jacky	P	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	P	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	P		
FLORES Jean-Louis	P	HAROUN Thomas	
FOCKEY William	P		
FORMENTY Jacques	P	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	P	LE MENN Pascal	

GHIBAUDO Jean-Pierre	PS	GUILLARD Olivier	
GOURLAN Thomas	P		
GROSSE Marie-France	P		
GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	AE		
JAFFRE Valéry	REP		WEISDORF Henri
JEGAT Joëlle	P		
JUTIER David	P		
LAHITTE Chantal	P		PAQUET Frédéric
LAMBERT Sylvain	P	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	P	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	P	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	P		
MARCHAL Evelyne	P	GENTIL Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	P		
MAY OTT Ysabelle	P	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	P		
NEHLIL Ismaël	P		
PAQUET Frédéric	P		
PASQUES Jean-Marie	P		
PETITPREZ Benoît	REP		MATILLON Véronique
QUERARD Serge	P	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	AE	CHARRON Xavier	
REY Augustin	AE		
ROLLAND Virginie	P		
ROSTAN Corinne	P	MARECHAL Michel	MARCHAL Evelyne
ROUHAUD Jean Christophe	P	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	P	CHALLOY Camélia	GOURLAN Thomas
SCHMIDT Gilles	P		
SIRET Jean-François	P		
STEPHANE Nathalie	AE		
TROGER Jacques	PS	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	P		
WEISDORF Henri	P		
YOUSSEF Leïla	P		
ZANNIER Jean-Pierre	P	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 52	Représentés : 6	Votants potentiels : 58	Absents/Excusés : 9
	Présents titulaires : 49			
	Présents suppléants : 3			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC1912DD01 en date du 10 décembre 2019 portant sur la signature de la convention tripartite ANAH/CD78/RT qui fixe les objectifs locaux dans le cadre du Programme d'intérêt général « Habiter Mieux »,

Vu l'avis de la Commission développement durable et économie locale qui s'est réunie le 10 mai 2023,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

Au titre du dispositif existant :

APPROUVE l'attribution des subventions d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat des demandeurs des villes ci-dessous :

Commune	Montant des travaux	Montant subvention RT
Le Perray-en-Yvelines	34 047,28 €	1 500,00 €
Les Essarts-le-Roi	19 874,00 €	1 500,00 €
Orphin	32 952,21 €	1 500,00 €
Paray-Douaville	27 477,36 €	1 500,00 €
Ponthévrard	22 574,91 €	1 500,00 €
Rambouillet	39 168,12 €	1 500,00 €
Saint-Arnoult-en-Yvelines	33 062,25 €	1 500,00 €
	29 618,35 €	1 500,00 €
	29 535,99 €	1 500,00 €
	30 083,85 €	1 500,00 €
<i>Sous-total Saint-Arnoult-en-Yvelines</i>	<i>122 300,44 €</i>	<i>6 000,00 €</i>
Sainte-Mesme	41 295,00 €	1 500,00 €
Vieille-Église-en-Yvelines	23 240,26 €	1 500,00 €
TOTAL DES COMMUNES	362 929,58 €	18 000,00 €

PRECISE que la dépense est inscrite au budget général de Rambouillet Territoires, imputation : 20422.

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette

Fait à Rambouillet, le 3 juillet 2023

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, »